



employeur hors la loi, que dois je faire ?

Par **nicuspocus**, le **26/05/2012** à **20:45**

Bonjour à tous,

J'ai 30 ans, dans la vie active depuis 10 ans, vendeur informatique a la base, vivant en guadeloupe depuis de nombreuses années. Au chômage depuis 1 an et demi, j'ai trouvé un job de serveur dans un resto japonais tenu par un couple de chinois. J'ai donc signé un CDI, avec deux mois d'essais. Au bout de trois semaines, ils décident de rompre le contrat, apparemment "je ne suis pas fait fait pour la restauration"...soit, cependant :

-j'ai fait deux jours d'essais, non payé, non déclaré

-j'ai été transféré plusieurs fois, en cours de service, au 2ème restaurant, pour donner un coup de main. or, ce 2ème restaurant est sous une autre entité, je m'y suis rendu avec mon véhicule perso, Ce meme véhicule étant inconnu de l'entreprise.

-La signification de la fin de ma période d'essais est antidaté, au lieu du 23, elle est du 22.

-Des caméras de surveillance sont présente dans le restaurant et je n'ai pas été signifié de la présence de ces memes caméras

De manière moins factuelle, je pense avoir subi un harcèlement moral, par le biais d'humiliation et de comportement dégradant.

Dernier point, j'ai constaté la présence de travailleur étranger (chinois), travaillant dans ce meme restaurant, du lundi midi, au samedi soir, donc deux services par jours, sans jours de repos, à part le dimanche. Voir meme, un type qui débarque en guadeloupe à 16h après un voyage de au moins 30h et qui travaille le soir meme.

Que dois je faire ? cela mérite t'il d'engager une procédure ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **27/05/2012** à **10:33**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du travail pour essayer qu'ils vous aident à ce que tout cela soit prouvé éventuellement lors d'un contrôle...